39792/B

PARIS, University, Faculté de médecine.

RES GESTÆ

In Saluberrimâ Facultate Pariſienſi circa Sectionem Symphiſeôs oſſium pubis, ſupra muliere dictâ Souchot, celebratam.

RÉCIT

De ce qui s'eſt paſſé à la Faculté de Médecine de Paris, au ſujet de la Section de la Symphiſe des os pubis, pratiquée ſur la femme Souchot.

ANN. 1768.
SECT. SYMPH. PUBIS
INVEN. PROP.
ANN. 1777
FEC. FELICIT.
M. SIGAULT. D. M. P.
JUVIT
M. ALPH. LE ROY
D. M. P.

A PARIS;
De l'Imprimerie de Quillau, Imprimeur de la Faculté de Médecine.
M. DCC. LXXVII.

EXTRAIT

Des Regiſtres de la Faculté de Médecine de Paris.

Dans l'Aſſemblée, dite *primâ menſis*, & tenue le premier Octobre 1777, notre Confrére, M. Sigault, a annoncé que, la nuit dernière, il avoit fait l'opération de la Section de la Symphiſe des os *pubis* ſur la Femme d'un Soldat, nommé Souchot, qui, au moyen de cette opération, étoit accouchée heureuſement d'un garçon ; & qu'il avoit été ſecondé par notre Confrére M. Alphonſe le Roi. En conſéquence, il a prié la Faculté de nommer des Commiſſaires pour examiner cette Section, juger de ſes effets, en ſuivre le traitement, & en faire enſuite leur rapport à la Compagnie. La Faculté, frappée de l'importance de cette opération, qui intéreſſe tant le Public, & ſpécialement la vie des Meres & des Enfans ; a arrêté qu'il falloit apporter à ſon examen l'attention la plus ſcrupuleuſe ; &, faiſant droit ſur la demande de M. Sigault, elle a nommé Commiſſaires MM. Grandclas & Descemet, recommandables par l'étendue de leurs connoiſſances dans l'art des Accouchemens & dans l'Anatomie. J. C. DESESSARTZ, Doyen.

L'Assemblée du *primâ menſis* de Décembre a été tenue le 3 de ce mois : elle étoit compoſée d'un grand nombre de Docteurs, devant leſquels s'eſt préſentée la femme Souchot, à qui notre Collegue, M. Sigault, avoit fait l'opération de la Section de la Symphiſe des os *pubis* la premiere nuit du mois d'Octobre dernier. Elle avoit monté l'eſcalier des Ecoles, & étoit entrée dans la Salle d'Aſſemblée, légérement appuyée ſur les bras de ſon mari. Abandonnée à elle-même, elle s'eſt tenue ferme ſur ſes pieds pendant une ou deux minutes. Le Doyen, l'ayant enſuite fait aſſeoir, lui a demandé ſi elle

WELLCOME HISTORICAL MEDICAL LIBRARY
307010 (1)

EXTRACTA

E Commentariis Saluberrimæ Facultatis Pariſienſis.

In Comitiis (quæ prima menſis dicuntur) die primâ Octobris, anni 1777, habitis, Clariſſimus Collega M. Sigault nuntiavit à ſe nocte proximè elapsâ, Sectionem Symphiſeôs oſſium pubis celebratam fuiſſe ſuper muliere, uxore militis cujuſdam dicti Souchot, quæ ſtatim peperit filium, juvante Clariſſimo Collegâ M°. Alphonſio le Roi; ideoque poſtulavit ut Deputati inter Collegas nominarentur, qui Sectionem factam examinarent, ejus perpenderent effectus, curationis teſtes adeſſent, & de iis omnibus referrent ad ordinem Saluberrimum. Rem, ut pote graviſſimi momenti, ad utilitatem publicam, matrum & infantum vitam pertinentis, ſevero examini ſubjiciendam judicans Facultas, poſtulationi M. Sigault indulgendum eſſe ſtatuit, & Deputatos appellavit MM. Grandclas & Descemet, in arte obſtetriciâ, & in rebus anatomicis inſignes. Et ſic concluſi. J. C. DESESSARTZ, Decanus.

Die tertiâ menſis Decembris anni 1777, habita ſunt Comitia, prima menſis dicta. His in Comitiis, coram Doctorum cœtu frequenti, ſtitit ſe uxor militis dicti Souchot, Sectionem Symphiſeôs oſſium pubis, operante Clariſſimo Collegâ M°. Sigault, perpeſſa nocte primâ menſis Octobris 1777. Hæc gradus Scholarum ſuperiorum aſcenderat, acceſſeratque in aulam, mariti ſui dextræ leviter innixa; adminiculo orbata, firma ſtetit per unum aut alterum minutum. Ab eâ ſedente ſiſcitatus eſt Decanus, an bonâ nunc gauderet valetudine, cibos appeteret, coqueret, facili & placido indulgeret ſomno,

jouiſſoit d'une bonne ſanté ; ſi elle avoit bon appétit & digéroit bien ; ſi elle dormoit aiſément & tranquillement ; ſi elle éprouvoit quelques douleurs dans le lieu où la Section avoit été faite ; ſi elle avoit, ainſi que les autres femmes, le pouvoir de retenir ſes urines, pour ne les lâcher qu'à volonté, ou ſi elles couloient toujours malgré elle, & ſans qu'elle s'en apperçût. A chacune de ces queſtions, cette femme a répondu à haute voix & avec ce ton ingénu qui eſt l'expreſſion de la vérité : Qu'elle avoit très-bon appétit, digéroit parfaitement, faiſoit toutes ſes fonctions avec liberté, plaiſir & régularité ; que ſon ſommeil étoit tranquille ; que ſes forces ſe rétabliſſant petit à petit, elle s'appercevoit que chaque jour elle marchoit, montoit & deſcendoit avec plus de facilité ; qu'elle n'éprouvoit aucune douleur, ni aucune gêne dans la partie où elle avoit ſouffert la Section ; qu'elle retenoit ſes urines tant qu'elle reſtoit aſſiſe, à moins qu'elles ne fuſſent en trop grande quantité ; & qu'elles ne couloient goute à goutte, malgré elle & ſans qu'elle s'en apperçût, que lorſqu'elle ſe tenoit debout ou marchoit ; mais que cet écoulement involontaire diminuoit tous les jours, & devenoit moins fréquent ; qu'elle éprouvoit une forte douleur le long de la cuiſſe gauche ; mais eſt convenue en même temps qu'elle avoit été vivement tourmentée de cette douleur dès après ſa premiere couche, parce que, diſoit-elle, elle avoit eu alors un lait répandu qui s'étoit jetté ſur cette partie. Elle a ajouté qu'elle avoit nourri ſon enfant pendant le premier mois ; mais que MM. Sigault, le Roi & les Commmiſſaires de la Faculté l'avoient empêchée de continuer. La Nourrice de cet Enfant le portoit dans ſes bras : elle l'a fait voir à tous les Docteurs ; il étoit bien portant.

Enſuite cette femme eſt ſortie, & M. Sigault a lu un Mémoire, dans lequel il expoſe les motifs qui l'ont déterminé à faire la Section de la Symphiſe des os pubis, la méthode qu'il a ſuivie dans cette opération, & les ſuccès qu'elle a eus, ſe réſervant de s'expliquer plus au long par la ſuite.

MM. les Commiſſaires ont décrit les parties coupées, les effets de la Section, l'état des parties voiſines ; & après avoir rendu compte de tout ce qu'ils avoient fait ou vu chaque jour, ils ont annoncé que la femme Souchot étoit guérie.

dolores ſentiret in eâ corporis parte quæ ſecta fuit, urinarum quantitatem, apud cæteras mulieres ſolitam, in veſicâ contineret pro nutu ejiciendam, an verò indeſinenter, ipſâ inſciâ nec volente, fluerent illæ. His & aliis interrogationibus ſeorſim propoſitis ſigillatim reſpondit mulier altâ voce & ingenuâ quæ nudæ veritatis eſt interpres; ſe cibos & potus appetere, exquiſitè coquere, omnes exercere functiones liberè, conſtanter & jucundè, placido recreari ſomno, viribus ſenſim ſine ſenſu creſcentibus faciliùs in dies ambulare, aſcendere, deſcendere, nullum dolorem, nullam pati moleſtiam in parte ſectâ, urinas in veſicâ tandiu remanere, quandiu ſedens manebat illa, aut nimiâ non urgerent copiâ, nec ſtillatim abſque nutu voluntatis elabi, niſi quando ſtabat erecto corpore aut ambulabat; hoc tamen ſtillicidium ſingulis diebus decreſcere & rarius apparere; ſe gradientem dolore vexari juxta femoris ſiniſtri longitudinem externam, aſt hoc jam à primo partu vexatam, imò excruciatam fuiſſe, ob, ut aiebat, retentum tunc temporis lacteum humorem, huic parti inſidentem, ultrò confeſſa eſt. Ab enutriendo ſuo nato, quem per primum menſem ſolidum lactaverat ipſa, nunc verò in ulnis geſtabat nutrix omnibuſque oſtendit rectè valentem, ſe, jubentibus DD. SIGAULT, LE ROI, & Medicis à Facultate Deputatis amotam fuiſſe addidit.

His dictis exiit. Eâ egreſſâ Clariſſimus Collega M. SIGAULT libellum memorialem recitavit quo ſuæ, in incidendâ oſſium pubis Symphiſi, agendi rationis momenta, modum incidendi uſurpatum, Sectionis effectus proſperos deſcripſerat, alia de hac encheireſi fuſiora promittens.

Clariſſimi autem Deputati partes inciſas notaverunt, Sectionis effectus, partium vicinarum conditionem, quæcumque ſingulis diebus acta, viſa fuere candidè retulerunt, certamque renuntiarunt uxoris dicti SOUCHOT ſanationem.

La vue & les réponſes de cette femme ne laiſſant aucun doute ſur cette aſſertion des Commiſſaires, tous les Docteurs ont été d'avis que, pour l'avantage du Public, il falloit imprimer & diſtribuer au nom & aux dépens de la Faculté, le Mémoire de M. SIGAULT, le Journal, le Rapport & la Concluſion de MM. les Commiſſaires, après néanmoins en avoir référé à toute la Compagnie : &, pour éviter le préjudice que cauſeroit au Public un retard trop long, il a été arrêté que, le plutôt poſſible, tous les Docteurs ſeroient convoqués en la maniere accoutumée, afin qu'inſtruits du ſuccès dont la ſagacité & l'adreſſe de M. SIGAULT avoient été couronnées, ils délibéraſſent ſolemnellement ſur ce qu'il y avoit à faire. Telle a été la Concluſion portée par moi J. C. DESESSARTZ, Doyen.

Cette Concluſion a été ſignée par les quatre Commiſſaires Examinateurs du *primâ menſis*, MM. G. J. DE L'ÉPINE, DU BOURG, LE PREUX, DE VILLIERS.

EN conſéquence de ce Décret, l'Aſſemblée a été fixée au ſix du même mois, & ſuivant l'uſage immémorial, le billet de convocation a été porté chez tous les Docteurs par les Appariteurs.

Le Doyen a ouvert l'Aſſemblée par le récit (que l'on vient de lire) de ce qui avoit été fait & arrêté le premier Octobre & le 3 Décembre. Après quoi, M. SIGAULT a lu pour la ſeconde fois ſon Mémoire ; & MM. GRANDCLAS & DESCEMET, Commiſſaires, ont fait le Rapport de ce qu'ils avoient obſervé chaque jour, & ont répété le Jugement que leur avoit dicté la vérité. Toutes ces lectures faites, le Doyen a mis en Délibération : 1°. ſi la Faculté jugeoit à propos, qu'en ſon nom & à ſes frais, le Mémoire de M. SIGAULT, le Rapport & le Jugement de MM. les Commiſſaires, fuſſent imprimés au plutôt, & non-ſeulement diſtribués à tous ſes Membres, aux Médecins régnicoles & étrangers, mais encore préſentés au Roi, aux Princes, aux Magiſtrats & aux Miniſtres : 2°, ſi l'on feroit quelque choſe en faveur de la femme SOUCHOT : 3°. ſi l'on donneroit à M. SIGAULT, quelque témoignage d'eſtime & de ſatisfaction & quel ſeroit ce témoignage.

Quæ cum ex aſpectâ & auditâ muliere prædictâ conſtarent apud omnes vera & aperta, in eam unanimi voce convenerunt ſententiam, ut libellus memorialis D. SIGAULT, Deputatorum diarium, relatio & judicium typis mandarentur &, in commune bonum, juris publici fierent nomine & ſumptibus Facultatis : Attamen hac de re totum ordinem Saluberrimum conſulendum eſſe : Ne verò civium ſalus à morâ diuturniori caperet aliquod detrimentum, citò citiùs Doctores omnes ad Comitia more ſolito vocandos eſſe, ut, quàm proſperos ſucceſſus aſſecutæ fuerint Clariſſimi Collegæ M. SIGAULT ſagacitas ac ſolertia certò edocti, ſolemnibus ſuffragiis, quid eſſet agendum, deliberarent. Et ſic concluſi. J. C. DESESSARTZ, Decanus.

Subſignaverunt quatuor examinatores Deputati in Comitiis, primâ menſis dictis, MM. G. J. DE L'EPINE, DU BOURG, LE PREUX, DE VILLIERS.

ITAQUE per ſchedulam ab Apparitoribus ad ſingulorum Doctorum ædes delatam, pro more majorum, dies omnibus & ſingulis dicta eſt ſexta ejuſdem menſis Decembris.

His in Comitiis, quid die primâ menſis Octobris, quid die tertiâ Decembris acta fuiſſent & decreta, narravit Decanus, ſuprà ſcripta legendo. Dein M. SIGAULT ſuum iterùm recitavit libellum memorialem, ſua, ſingulis diebus obſervata, retulerunt meritiſſimi Deputati, judices interregimi, MM. GRANDCLAS & DESCEMET. Quibus omnibus auditis, in deliberationem miſit Decanus. 1°. An cenſeret ordo Saluberrimus, ſuo nomine ſuiſque impenſis quàm primùm typis mandanda eſſe Clariſſimi Collegæ M. SIGAULT libellum memorialem & meritiſſimorum Deputatorum relationem ac judicium, non ſingulis tantum Doctoribus, Medicis Gallis extraneiſque, diſtribuenda, ſed & Regi, Principibus, Magiſtratibus & Regni adminiſtris offerenda. 2°. An quid, in gratiam uxoris dicti SOUCHOT, agendum videretur. 3°. An & quodnam laudis atque exiſtimationis pignus ac teſtimonium decerneretur M°. SIGAULT.

Après que chaque Docteur a eu donné & motivé ſon avis ; le Doyen a, conformément au vœu général, prononcé le Décret ſuivant :

La Faculté de Médecine, dont les deſirs les plus ardens, & les travaux ont toujours eu pour but de favoriſer & d'augmenter les progrès de l'art de guérir, qui a toujours accueili avec un empreſſement ſincère, comblé d'éloges, & communiqué à tous les Savans, les inventions ou eſſais utiles : A UNANIMEMENT ARRETÉ ; 1°. que le récit de ce qui avoit été fait & arrêté le premier d'Octobre, le 3 Décembre de cette année, ſeroit imprimé en latin, tel qu'il venoit d'être lu, & en françois : que le Mémoire que venoit de lire M. SIGAULT, ſur la Section de la Symphiſe des os *pubis* qu'il avoit pratiquée ſur la femme SOUCHOT, ſeroit également imprimé, ainſi que le Rapport & le Jugement de MM. les Commiſſaires, ſur cette Section, ſes effets & ſa guériſon : que ces différentes pieces, imprimées au plutôt, au nom & aux frais de la Faculté, ſeroient non-ſeulement diſtribuées à tous ſes Docteurs, aux Médecins regnicoles & étrangers, mais encore préſentées au Monarque Bienfaiſant qui nous gouverne, aux Princes, aux Miniſtres & Magiſtrats, afin que tout le monde ſoit inſtruit de la découverte de ce nouveau moyen de ſauver des Meres & leurs Enfans.

2°. Que MM. SIGAULT & Alphonſe LE ROI, qui avoient déja ſi bien mérité de la Médecine & du Public, ſeroient priés de mettre la derniere main à leur bonne œuvre, & de communiquer & ſoumettre à l'examen de la Faculté, leurs obſervations ſur cette opération, leurs vues pour la perfectionner, & leur jugement ſur les états de la Mere ou de l'Enfant qui la rendent néceſſaire : que tous les Savans ſeroient invités à faire connoître leurs travaux, leurs eſſais relatifs à cette opération.

3°. Qu'en même-tems qu'elle ne peut refuſer ſon admiration & donner aſſez d'éloges, au courage & à la magnanimité de la femme SOUCHOT, elle regrete vivement de n'avoir pas les moyens de fournir à cette femme & à ſon enfant réduits à une cruelle indigence, une penſion annuelle, qui puiſſe les aider

Poſtquam

Poſtquam Doctor unuſquiſque præſens ſuam apertè declaravit & rationum momentis fulcivit ſententiam, ex collectis ſuffragiis:

Saluberrimus ordo, cui nihil unquam magis cordi fuit & curæ quàm artem ſalutiferam promovere atque adaugere, & qui ſincero amore ſemper excepit, laudibus extulit, & peritis omibus tradidit excogitata tentatave civibus utilia, decrevit unanimi conſenſu. 1°. Rerum geſtarum & ſtatutarum die primâ menſis Octobris, & tertiâ menſis hujuſce Decembris, hiſtoriam latino idiomate ſcriptam, modò recognitam, ſimulque in Gallicum ſermonem converſam; 2°. Libellum memorialem à D. Sigault, iterùm lectum de Sectione Symphyſeôs oſſium pubis, in muliere dictâ Souchot, à ſe celebratâ. 3°. Clariſſimorum Deputatorum de illâ Sectione, ejuſque effectibus & ſanatione relationem ac judicium, eſſe quàm primùm, nomine & ſumptibus Facultatis, typis mandanda, non ſingulis tantùm Doctoribus ſuæ Scholæ, Medicis Gallis extraneiſque diſtribuenda, ſed & Regi offerenda beneficentiſſimo, Principibus, Regni adminiſtris & Magiſtratibus, ut omnibus notum ſit tutum hoc matribus miſeris & infantibus inventum ſalutis inſtrumentum.

2°. Mos. Sigault & Alphonſium le Roi, Collegas de arte Medicâ & civibus univerſis tam benè meritos, rogandos eſſe, ſtatuit, ut bonum opus implentes, obſervationes ſuas communicent, meditationes de methodo perficiendâ, de matris & fœtûs conditionibus illius uſum imperantibus, perpendendas, afferant; invitandos pariter Doctos quoſcumque ut de illâ encheireſi ſuos labores, ſua tentamina proferant in Medium.

3°. Uxoris viri dicti Souchot fortem ac generoſum animum admiratione atque encomiis proſequens ordo Saluberrimus doluit multùm, quod per ſuas res nimiùm anguſtas prohibeatur, quominus annuâ doni attributione, ex ærario ſuo depromptâ, vitam illius & infantis, quos dura premit egeſtas, ſuſtentandam

à vivre ; que cependant le Doyen ſera chargé de leur délivrer une ſomme modique, pour ſubvenir, au moins, aux beſoins preſſans de la miſère & de la faim : elle lui promet en outre ſes ſervices, ſes bons offices, & même de porter aux pieds de notre Monarque Bienfaiſant, ſes reſpectueuſes prieres pour elle ; & de ſolliciter auprès des Miniſtres & de tous les ordres des Citoyens, une récompenſe pour cette femme forte, qui s'eſt dévouée à une opération nouvelle, & dont il n'y avoit encore aucun exemple ; qui par ce dévouement a fait naître dans le cœur des Meres, aſſez malheureuſes pour être dans le même cas, la douce & légitime eſpérance d'échapper à la mort, & de jouir du plaiſir d'être Meres ; qui a conſervé la vie à nombre d'enfans que l'on pourra ſauver déſormais, qui en un mot a procuré un ſi grand avantage à tout le genre humain.

4°. Que la reconnoiſſance due à M. SIGAULT, qui a imaginé, ſoutenu & pratiqué cette opération eſt d'autant plus grande, qu'il a plus avantageuſement enrichi l'art de guérir, qu'il a rendu des ſervices plus importans en communiquant ce fruit de ſon génie, en le mettant à exécution, & par la généroſité avec laquelle il a fourni lui-même aux dépenſes : Qu'il n'eſt point en ſon pouvoir de décerner au conſervateur des Citoyens, une récompenſe digne de ce bienfait : qu'elle veut que ce Confrére recommandable jouiſſe dans ſon ſein, d'une diſtinction honorable, & que la génération préſente & les futures apprennent combien il eſt digne d'eſtime, combien il mérite d'éloges : en conſéquence, elle a ordonné que ſur le revers du jetton d'argent (du Doyen) on gravera l'inſcription ſuivante :

L'an 1768, M. SIGAULT, (Docteur en Médecine de la Faculté de Paris,) a inventé & propoſé la Section de la Symphyſe des os pubis *; en 1777, il l'a pratiquée avec ſuccès.*

Elle a ordonné auſſi que cent de ces Jettons ſeroient remis à M. SIGAULT.

Et comme M. SIGAULT a rendu publiquement à M. Alphonſe LE ROI, notre Confrére, le témoignage que, par ſes expériences, ſes travaux & ſes exhortations, il avoit beaucoup

curet : ſummulam nunc eſſe à Decano largiendam, ad inopiam & famem præſentes depellendas, juſſit. Opem, adjumentum promiſit, imò preces ad Regem beneficentiſſimum Regni adminiſtros & cives omnes, ut merces concedatur mulieri illi, quæ novæ necdum tentatæ operationi ſe ſe devovens, tantam & tam dulcem ſalutis & gaudii ſpem aperuit matribus, ad eaſdem pariendi difficultates natis, multos in poſterùm naſcituros ſervavit infantes, ac univerſo generi humano tale meruit beneficium.

4°. Collegæ Clariſſimo M°. SIGAULT. operationis illius inventori, defenſori, actori, eò majora deberi profeſſus eſt ordo Saluberrimus, quò majus arti Medicæ dedit incrementum, quò præſtantiora fecit ingenio, manu & opibus erogatis : juſtum in ſuâ non eſſe poteſtate præmium CIVIUM CONSERVATORI ; in honore ſemper apud ſe futurum eximium illum Collegam, & omnibus præſentibus ac poſteris commendandum laudandumque voluit. Quapropter juſſit in calculi argentei averſâ facie incidendam eſſe hanc inſcriptionem :

Anno 1768 Sectionem Symphyſeôs oſſium pubis invenit, propoſuit :
Anno 1777, fecit feciliter M. SIGAULT, D. M. P.

ipſique centum calculos illos eſſe offerendos.

Cum verò, prædicante M°. SIGAULT, conſtet Collegam alium, M. Alphonſium LE ROI, ſuis experimentis, ſuis laboribus, adhortationibuſque, operationis faciendæ, abſolvendi partûs

contribué à lui faire entreprendre cette opération, à achever l'accouchement & à guérir la plaie ; la Faculté a arrêté que l'inſcription ci-deſſus ſeroit terminée par ces mots :

M. Alphonſe LE ROI, *Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, l'a aidé.*

& que cinquante de ces Jettons ſeroient donnés à M. LE ROI.

Telle a été la concluſion portée par moi J. C. DESESSARTZ, Doyen.

Et ſignée par les deux plus anciens de chaque Ordre: MM. HAZON, COCHU, DU HAUME, LEZURIER.

& vulneris ſanandi pars haud ingloria fuerit, juſſit ordo Saluberrimus, ad finem inſcriptionis hæc addenda eſſe verba :

Juvit M. Alphonſius LE *Roi, D. M. P.*

cui quinquaginta offerentur calculi illi argentei. Et ſic de omnibus concluſi. J. C. DESESSARTZ, Decanus.

Subſignaverunt utriuſque ordines duo antiquiores HAZON, COCHU, DU HAUME, LEZURIER.

MÉMOIRE DE M. SIGAULT,

Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, lu aux Aſſemblées du 3 & du 6 Décembre 1777.

Messieurs,

J'ai eu l'honneur de vous annoncer dans votre Aſſemblée du *primâ menſis* du mois d'Octobre dernier, l'opération de la Section de la Symphiſe qne je venois de faire à la femme du nommé Souchot, Soldat de la Garde de Paris, demeurant cul-de-ſac des Peintres, rue Saint-Denis.

Je vous ai ſupplié en même-tems de vouloir bien me nommer des Commiſſaires pour conſtater le fait de la Section, en ſuivre le traitement, & en recueillir le réſultat.

Vous avez eu la bonté de nommer MM. Grandclas & Descemet, qui ſe propoſent, Messieurs, de vous lire aujourd'hui leur Rapport.

Je crois devoir faire précéder cette Lecture de l'expoſé ſuccint, 1°. des motifs qui m'ont déterminé à faire ſur la femme Souchot, la Section de la Symphiſe; 2°. de la méthode que j'ai cru devoir employer pour la faire; 3°. enfin, du réſultat de mon opération.

Livré à la pratique des accouchemens, dès les premiers pas de ma carrière dans l'étude de la Chirurgie à laquelle je me deſtinois, lorſque des circonſtances particulières m'ont déterminé à vous ſupplier, MESSIEURS, de m'agréer parmi vous, j'ai regardé comme un de mes premiers devoirs, non-ſeulement de connoître les différentes manœuvres conſeillées ou pratiquées par les maîtres de l'art, dans les accouchemens contre-nature, mais encore de fixer mes idées ſur la réalité des ſecours que l'on doit en attendre légitimement, pour la conſervation de la Mere & de l'Enfant tout enſemble.

Mais je ne vous entretiendrai aujourd'hui que de ce qui fait l'objet de ce Mémoire, (me propoſant de dépoſer un jour dans vos Annales, des obſervations très-importantes ſur ces opérations, & même ſur le traitement des femmes enceintes, en travail & en couches).

Dans les cas où il eſt de toute impoſſibilité phyſique que l'Enfant ſorte vivant par les voies naturelles, l'art ne nous offroit pour le ſauver que l'Opération Cézarienne. Malgré quelques ſuccès, on ne peut ſe diſſimuler les malheurs dont cette Opération a été ſuivie, & encore moins les dangers auxquels eſt expoſée l'infortunée qui a le courage de s'y ſoumettre. Ces dangers ſeuls ſont capables d'arrêter la main la plus exercée ; il n'eſt donc pas ſurprenant que ſi peu de femmes veuillent s'y réſoudre, puiſqu'il ſe trouve même peu de Praticiens qui oſent la propoſer. Dans ces circonſtances, les manœuvres uſitées, ſecondées même de toute l'adreſſe imaginable, ne tendoient ſouvent qu'à faire mourir un enfant dans le corps d'une femme vivante, ou à l'en arracher avec violence, & quelquefois par morceaux, en livrant la Mere à des tourmens inouis.

Ainſi, faute d'un moyen plus doux & plus facile, pour extraire le fœtus, quand le baſſin ſe trouve vicié ou trop petit, relativement au volume de l'enfant, la Société, la Patrie perdoient tous les jours une infinité de Citoyens ; accident terrible auquel je crus que l'art pouvoit remédier. Inſtruit que l'on avoit pluſieurs fois obſervé un écartement très ſenſible des os *pubis*, même dans des Accouchemens naturels, je penſai que la Section de la Symphiſe de ces os, procureroit un écartement plus conſidérable & capable de rendre poſſible & même facile la ſortie de l'Enfant. Ce moyen me parut préfé-

rable en tout point à l'Opération Céſarienne ; ſur-tout ſi l'on pouvoit ſe flatter d'aſſurer la réunion des os *pubis*.

Après avoir mûrement réfléchi, & péſé les inconvéniens & les avantages de cette nouvelle Opération, le premier Décembre 1768, je communiquai à l'Académie Royale de Chirurgie, un Mémoire, par lequel je propoſai de ſubſtituer la Section de la Symphiſe dans certains cas où l'on pratiquoit l'Opération Céſarienne. Je demandai que ſi cette idée pouvoit être utile, l'Académie voulut bien en faire l'épreuve, d'abord ſur les Animaux ; & dans le cas où elle réuſſiroit, d'obtenir du Gouvernement une criminelle, condamnée à la mort, ſur laquelle on tenteroit l'expérience ; j'indiquai alors les motifs qui me faiſoient croire à la poſſibilité du ſuccès, & les moyens de procéder à l'Opération ſur les animaux & ſur la femme vivante.

Ce projet parut extraordinaire ; il eut quelques Partiſans & beaucoup de Contradicteurs. Néanmoins on nomma Commiſſaire M. Rufel, dont le Rapport ne fut pas favorable. Mon Mémoire fut rejetté, & l'Opération proſcrite.

M. Camper, célébre Anatomiſte Hollandois, dont les travaux & la généroſité feront époque dans notre ſiécle, inſtruit de ma propoſition par M. Louis, Secrétaire de l'Académie de Chirurgie, penſa un peu différemment, & crut qu'avant de condamner, il falloit au moins eſſaier ſur des animaux : ce qu'il fit. Le réſultat de ſes expériences s'accordoit parfaitement, au moins quant à l'écartement des os *pubis*, avec ce que j'obſervois ſur des animaux vivans & ſur des cadavres de femmes mortes en travail.

Toujours occupé de mon objet, & de plus en plus autoriſé à m'en promettre un heureux ſuccès, je propoſai cette Opération dans une Théſe ſoutenue à Angers, & parmi vous, Messieurs, dans une de ces queſtions qui s'agitent publiquement à la fin de la licence ; & dès lors je formai la réſolution de la tenter à la premiere occaſion qui ſe préſenteroit.

Je communiquai mes idées à M. Alphonſe le Roi, dont les écrits ſavans & lumineux, annoncent les plus profondes connoiſſances dans l'Art des Accouchemens. Je ſavois, qu'à la premiere notion qu'il avoit eûe de mon projet, il l'avoit plutôt regardé comme une belle chimere, que comme ſuſceptible d'exécution : mais je ſavois auſſi que trop ſage pour s'en tenir à des

apperçus théoriques, il avoit interrogé l'expérience ; & avoit cherché à connoître, ſur les cadavres de femmes mortes depuis peu en travail, ce qu'il devoit croire. La vue d'un écartement conſidérable ſur une femme qui venoit d'expirer en travail, & ſur laquelle il avoit fait la Section, ne lui permettoit plus de douter de la poſſibilité : auſſi il s'eſt prêté à mes deſirs avec tous le zèle que je devois attendre d'un Confrére.

En conſéquence, j'ai ſaiſi l'occaſion qui s'eſt préſentée le premier Octobre dernier, dans l'Accouchement de la femme Souchot. Permettez-moi de mettre ſous vos yeux la méthode que j'ai cru devoir employer.

La femme Souchot, âgée de trente-neuf ans, haute de trois pieds huit pouces & demi, très-difforme dans ſa ſtature, toute rachitique, d'un tempérament cacochime, très-irritable & très-ſenſible, me fit appeller le premier Octobre dernier, à minuit, pour l'accoucher de ſon cinquième Enfant.

J'engageai M. Alphonſe le Roi, à vouloir bien venir l'examiner avec moi.

Cette femme étoit déjà accouchée quatre fois ; j'avois aſſiſté & coopéré avec des perſonnes de l'Art, à ces Accouchemens qui ont tous été contre nature, & qui n'ont procuré que des Enfans morts. Le détail du quatrième, dont je vais vous rendre compte, & qui a été abſolument ſemblable aux trois premiers, vous fera voir, Messieurs, que j'ai pris toutes les précautions néceſſaires pour conſtater l'impoſſibilité phyſique où étoit cette femme, d'accoucher naturellement, telles *manœuvres* qu'on pût propoſer.

Je crus ne pouvoir mieux faire que d'appeller à ce quatrième Accouchement, qui ſe fit en 1775, MM. Vicq-d'Azir, Thouret & Rouſſel, Médecins de la Faculté de Paris ; M. Verdier, de celle d'Angers ; MM. Levret, Deſtremeau, Thevenot, Coutuli, Duſault, Marchais, Baudot, tous Chirurgiens-Accoucheurs, pour m'aider de leurs lumières & de leurs conſeils ; enfin tous les Eléves de M. Levret y aſſiſterent, avec Madame de Santuſſan & Mademoiſelle ſa Fille, très-verſées dans l'Art des Accouchemens.

M. Levret ayant examiné le premier, en préſence de toutes ces perſonnes, la femme Souchot, prit les dimenſions du baſſin qu'il annonça être de deux pouces & demi dans ſon petit diamètre, qui s'étend du *ſacrum* au *pubis* ; cette dimenſion &

le vice du baſſin, étant bien conſtatés, & aſſuré qu'on ne pourroit jamais ſe procurer l'Enfant vivant par les manœuvres ordinaires, je propoſai la Section de la Symphiſe. Elle fut unanimement rejettée; j'indiquai enſuite l'Opération Céſarienne; M. Thevenot, ſeul l'adopta. L'Enfant s'étant préſenté par les mains, M. Levret trouva qu'elles étoient très-petites, & crut que le reſte du corps devroit être dans la même proportion, & que par conſéquent l'Enfant pourroit paſſer vivant.

Je combattis en vain l'opinion de ce ſavant Chirurgien-Accoucheur: l'expérience des trois premiers Accouchemens m'avoit convaincu, que, quoique petits, les Enfans de la femme Souchot très-vigoureux & très-viables, n'avoient néanmoins pû être arrachés qu'avec les plus grandes violences: j'annonçai poſitivement qu'on ne feroit pas plus heureux.

M. Deſtremeau porta néanmoins la main dans la matrice, pour y aller chercher les pieds de l'Enfant, & les amena au dehors avec aſſez de peine. Cette difficulté augmenta lorſqu'il fallut le faire avancer. Envain il employa toute ſa force pour l'arracher; épuiſé de fatigue, il fut relevé par cinq à ſix de ces Meſſieurs, ſucceſſivement; mais ils furent, pour ainſi dire, mis tous tous hors de combat; les efforts les plus violens furent inutiles.

A Dieu, ne plaiſe que je veuille ici faire aucun reproche aux habiles gens qui ont fait dans ce moment tout ce qu'ils ont pû & de leur mieux; c'étoit le terme de notre Art.

L'Enfant ayant perdu la vie, je tentai à mon tour de l'extraire; mais bientôt après un de ces Meſſieurs s'offrit à me relever, ſe ſaiſit de l'Enfant, fit de nouvelles tentatives auſſi violentes que les premières, & vint à bout enfin de l'arracher. Sa tête étoit très allongée, elle venoit de paſſer par la filiere; elle n'avoit plus de forme naturelle, & préſentoit un enfoncement conſidérable ſur le pariétal gauche, qui paroiſſoit s'être moulé ſur les obſtacles qu'elle avoit rencontrés.

M. Levret convint alors que la femme Souchot étoit dans l'impoſſibilité phyſique d'accoucher naturellement, & qu'elle ne le pourroit que par l'Opération Céſarienne.

Aſſurément ſi le *forceps* eu pû être de quelque utilité dans cette circonſtance, comme l'ont prétendu depuis quelques perſonnes, M. Levret à qui l'Art en doit le *perfectionnement*, n'auroit pas manqué de le propoſer.

Convaincu par cette malheureuſe expérience, & les trois Accouchemens précédens, auſſi infructueux, que le cinquième ne ſeroit pas plus heureux, je me déterminai à faire la Section de la Symphiſe. En conſéquence, aſſiſté de M. Alphonſe le Roi, j'inciſai la peau & la graiſſe un peu au deſſus du *pubis*, juſqu'à la commiſſure des grandes lévres, Opération très-peu douloureuſe; cette première inciſion faite, la Symphiſe, partie inſenſible, ſe trouvant à découvert, je pénétrai les muſcles piramidaux & la ligne blanche, & j'introduiſis par cette ouverture l'index de la main gauche le long de la partie interne de la Symphiſe, je continuai la Section du ligament & du cartilage qui ſe trouvent très-épais au dernier terme de l'Accouchement.

Auſſi-tôt après la Section, il ſe fit un écartement ſubit de deux pouces & demi, je profitai du moment pour introduire la main dans la matrice & y percer les membranes de l'Enfant, dont je ſaiſis auſſi-tôt les pieds, que j'amenai au dehors. L'Accouchement fut très-heureuſement & promptement terminé, & avec toute la dextérité poſſible, par M. Alphonſe le Roi. Le diamêtre tranſverſal de la tête de l'Enfant, meſurée d'une boſſe pariétale à l'autre, portoit trois pouces & demi: le baſſin n'ayant que deux pouces & demi, & par conſéquent un pouce de moins que ce qu'il nous falloit d'ouverture, il eſt conſtant que l'Enfant auroit péri, comme les quatre autres, ſi je n'avois pas fait la Section de la Symphiſe.

Toute l'Opération & l'Accouchement n'ont pas duré plus de quatre ou cinq minutes. Nous avons enſuite appliqué le premier appareil & contenu les os pubis, au moyen d'une ſerviette miſe autour du Corps.

Je crois, Messieurs, devoir vous faire obſerver que n'ayant point été prévenu de la groſſeſſe de la femmme Souchot, ſurpris par le moment, n'étant point muni pour l'inſtant de l'inſtrument obtus & arrondi que j'avois fait faire pour mes expériences, & dont j'ai donné la deſcription dans mon Mémoire péſenté à l'Académie de Chirurgie, étant moi-même très-malade, mal éclairé d'ailleurs par une Garde effrayée, dont la main tremblante faiſoit vaciller la lumière, je fis l'Opération, preſque ſans y voir, avec un biſtouri droit ordinaire. Quoique bien ſecondé par mon Confrere, néanmoins contrarié par les circonſtances & ſur-tout ému & très-ému, j'en conviens, puiſ-

que je tentois une opération abſolument neuve, dont le ſuccès même a été problêmatique parmi les gens de l'Art, je perdis la ligne de direction, en décrivant une diagonale de droit à gauche; le biſtouri que j'aurois dû faire arrondir à ſon extrémité, étant au contraire aigu, j'intéreſſai une portion du méat urinaire; accident ſans doute très-évitable, & que mon exemple fera ſûrement éviter pour toujours, ſur-tout ſi l'on veut s'attacher à la méthode que je me propoſe de publier inceſſamment.

On a cherché, Messieurs, à faire regarder comme un inconvénient très-grave & inſéparable de l'Opération, cet accident qui, aux yeux des gens inſtruits, ne paroîtra jamais que ce qu'il eſt, une bleſſure très-légere & facile à guérir. Un accident plus important eſt l'incontinence d'urine qui a ſuivi l'Opération, a été conſidérable & même continue dans les commencemens, mais qui diminue chaque jour, & n'a lieu que dans certaines poſitions de la femme Souchot, ainſi qu'elle vient de le déclarer, en répondant aux différentes queſtions que lui a faites M. le Doyen. Ma ſeule fonction aujourd'hui, Messieurs, eſt de vous tracer l'hiſtoire de l'Opération que j'ai faite; je me réſerve à vous preſenter mes réflexions ſur les ſuites qu'elle a eues, ſur l'importance de ces ſuites, & ſur les moyens que je crois propres à les éviter ou au moins à les diminuer.

Je m'étois propoſé de tenir le Journal de la maladie, du traitement, & des accidents particuliers ſurvenus à la ſuite de cet accouchement & de vous en rendre compte : mais une maladie très-grave, dont je me ſuis trouvé accablé, m'en a empêché. M. Alphonſe le Roi qui a bien voulu me ſuppléer, peut le faire à ma place. Quand je ne me ſerois pas repoſé ſur ſon zèle, vous devez croire, Messieurs, que je ne pouvois qu'avoir la plus haute confiance dans les lumières & l'exactitude, j'oſe dire même l'amitié, de MM. Grandclas & Déſcemet, s'ils veulent bien permettre à ma reconnoiſſance de s'en honorer ici.

Au reſte, Messieurs, la réunion de la Symphiſe cartilagineuſe des os *pubis* chez la femme Souchot eſt abſolument faite; elle s'eſt levée dès le 16 Novembre dernier; la variété de ſes mouvemens dans ſon lit, faiſoit préſager cette réunion. Elle marche actuellement ſans ſoutien, comme vous venez de le voir; elle monte & deſcend de ſon lit, leve & écarte les jambes avec

la plus grande facilité. Elle reprend tous les jours des forces & ſera inceſſamment dans le cas, ſi elle le juge à propos, de ſe montrer en Public.

Son enfant qu'elle a allaité pendant le premier mois, mais que nous n'avons pas jugé à propos qu'elle continuât de nourrir, eſt maintenant confié au ſoin d'une autre Nourrice, & ſe porte très-bien ; il vient de vous être préſenté.

Je manquerois, Messieurs, dans ce moment au devoir le plus cher & auſſi flatteur pour moi que le ſuccès même que je viens d'obtenir, ſi je ne vous témoignois pas à tous en général & à chacun de vous en particulier, toute ma gratitude de l'intérêt que vous avez bien voulu prendre à mon Opération & à la maladie cruelle que je viens d'éprouver. Je m'empreſſe de venir dépoſer ce ſuccès dans vos Regiſtres. Ma découverte l'eſt dans ceux de l'Académie Royale de Chirurgie. Quoique quelques-uns d'entre eux, ayent été aveuglés au point de vouloir détruire l'exiſtence d'un fait, par des raiſonnemens théoriques, je n'en rendrai pas moins au corps toute la juſtice qui lui eſt dûe. Il a improuvé hautement ces excurſions que jamais les gens de l'Art ne devroient ſe permettre. Pluſieurs d'entre eux ſe ſont vivement intéreſſés à la réuſſite & l'ont déſirée ; mais vous, Meſſieurs, parmi leſquels toutes les hautes Sciences ont trouvé toujours & trouvent des ſectateurs zèlés, vous, qui avez fait, pour le bonheur des humains, les plus importantes découvertes, vous avez accueilli, avec ce ſentiment qu'inſpire une Humanité éclairée, la premiere nouvelle de mon Opération. Votre empreſſement à nommer des Commiſſaires diſtingués par leurs connoiſſances dans l'Anatomie & dans l'Art des Accouchemens, la conſtance avec laquelle pluſieurs d'entre vous ont ſuivi le traitement, vous méritent la reconnoiſſance des Citoyens & la mienne.

Agréés l'hommage de ce premier fruit d'un travail de neuf années ; ſoyez mes Juges, & inſtruiſez le Public.

Signé, JEAN-RENÉ SIGAULT, D. M. P.

A Paris de l'Imprimerie de Quillau, Imprimeur de la Faculté de Médecine, 1777.

RAPPORT

DE MM. GRANDCLAS *&* DESCEMET, *au ſujet de la Section de la Symphiſe des os pubis, faite par M.* SIGAULT, *Docteur-Régent de la Faculté, la nuit du premier Octobre* 1777.

MESSIEURS,

LE 2 Octobre, à dix heures du matin, nous nous ſommes tranſportés chez la dame Souchot, demeurant cul-de-ſac de la Porte aux Peintres, rue ſaint-Denis, pour y remplir la Commiſſion dont vous nous aviez honorés.

Cette femme que nous avons trouvée couchée dans ſon lit, n'a que trois pieds huit pouces de haut, elle eſt rachitique, ſes cuiſſes ſont arquées & forment une courbure en dedans. Les jambes ſont auſſi contrefaites: les crêtes des deux *tibia* ſont une ſaillie très-conſidérable en devant. La Symphiſe du *pubis* a trois pouces de longueur.

Nous avons examiné le lieu de l'opération, & nous avons vu que l'on avoit fait une inciſion au-deſſus du *pubis*, en deſcendant ſuivant la ligne de la commiſſure ſupérieure des grandes levres. Ayant écarté les grandes levres, nous avons reconnu que l'inciſion avoit été prolongée ſur la gauche, dans la longueur de la

Symphiſe du *pubis*, entre les petites levres juſqu'au vagin, excluſivement ; que la jambe gauche du clitoris, une partie des petites levres, l'extrêmité du méat urinaire avoient été coupées, ce que l'on reconnut entièrement & plus décidément dans la ſuite ; le gonflement s'oppoſoit alors à bien déterminer la marche de l'inciſion. Nous avons ſéparé les levres de la plaie ; alors nous avons vu que les os *pubis* n'étoient plus unis, mais qu'ils étoient ſéparés du haut en bas, par la Section que l'on avoit faite du ligament & de la ſubſtance intermédiaire qui réuniſſoient l'eſpace entre les deux os, de maniere à permettre de paſſer aiſément le doigt indicateur entre, & de le retourner, pour pouvoir apprécier l'écartement qui nous a paru être de près d'un pouce. L'écartement des os *pubis* étoit moins grand dans le haut que dans le bas ; on voyoit dans le fond de la plaie, le tiſſu cellulaire de la veſſie, qui étoit blanc.

La plaie étoit belle, vermeille. La malade ne ſentoit aucune douleur dans le lieu de l'Opération, ni lorſqu'on la panſoit, ni lorſqu'on la mettoit ſur le côté après le panſement, pour faciliter la réunion des parties ſéparées.

Le vagin n'a point été intéreſſé dans l'Opération ; il étoit entier & nullement douloureux. Il y avoit cependant une *chûte* de cet organe, que la Malade nous a dit porter depuis ſa troiſieme couche.

Son lit étoit inondé de ſeroſités, que nous attribuâmes d'abord aux évacuations qui ont coutume de ſe faire après l'accouchement.

On avoit mis autour du baſſin, une ſerviette en double pour rapprocher les os *pubis ;* du reſte la Malade étoit gaie, n'avoit point de fiévre, & ſon Enfant, qu'elle nourriſſoit, ſe portoit bien.

Le troiſieme jour, la plaie eſt devenue douloureuſe ; la Malade ne pouvoit pas reſter ſur le côté, mais ſeulement ſur le dos. Dans cet état, lorſqu'on lui rapprochoit les genoux, elle ſouffroit un peu, ce qui a obligé de ne pas ſerrer le bandage. La Malade ayant trop de lait pour ſon Enfant, on l'a fait têter par ſon mari.

Le lendemain, nous portâmes le doigt dans le vagin, pour reconnoître le progrès de la réunion des os, l'écartement nous parut moindre.

Cependant, après avoir ſéparé les bords de la plaie, nous vîmes que les deux os *pubis* étoient encore aſſez éloignés l'un de l'autre. On appercevoit auſſi le tiſſu cellulaire de la veſſie, qui étoit auſſi blanc que le premier jour.

Le ſixieme jour la Malade reſſentit une douleur dans les reins, dans la feſſe & la cuiſſe gauche. Elle portoit le genou gauche ſur le droit, & ſouffroit quand on vouloit lui écarter la cuiſſe. Nous attribuâmes cette douleur à quelques mouvemens inconſidérés, que la Malade avoit faits la veille dans ſon lit. Et nous crûmes qu'ils avoient été occaſionnés par un effort qui avoit ébranlé la Symphiſe cartilagineuſe des os des iſles avec l'os *ſacrum*.

Mais par des informations ultérieures, nous apprîmes que la Malade avoit eu, ce qu'on nomme vulgairement un lait répandu, dans cette cuiſſe, après ſa premiere couche ; qu'elle avoit reſſenti les mêmes douleurs après ſes autres couches, & que, dans l'intervalle de ſes groſſeſſes, elle étoit avertie de l'approche de ſes régles, par des douleurs dans la feſſe & dans la cuiſſe. Cette douleur a ſubſiſté pendant tout le traitement, tantôt plus forte, tantôt moindre ; actuellement elle n'eſt pas entièrement diſſipée.

Le douzieme jour, la Malade ſouffroit plus dans l'endroit de l'Opération, que les premiers jours ; ce que nous avons attribué à la ſenſibilité des mammélons charnus qui commençoient à recouvrir la plaie, leſquels étoient froiſſés dans les mouvemens qu'on lui faiſoit faire pour la changer ; mouvemens indiſpenſables dans l'état d'une femme en couche, qu'il eſt eſſentiel de tenir proprement & ſéchement, & chez laquelle il ſe faiſoit un écoulement de ſéroſité, très-abondant, par la vulve.

Le quatorzieme jour, nous examinâmes la partie inférieure de la Symphiſe. Ayant introduit le doigt dans le vagin, nous reconnûmes l'écartement des os *pubis*, mais nous ne trouvâmes plus de vuide entre-eux. L'écartement n'étoit pas même auſſi conſidérable que nous l'avions trouvé les premieres fois, & nous ſentîmes qu'il y avoit entre les os une ſubſtance déja aſſez conſiſtante, qui rempliſſoit leur intervalle. Nous avons encore remarqué, que les deux os n'étoient pas alignés ; que la tubé-

roſité ſupérieure du côté gauche, deſcendoit d'environ une ligne au-deſſous de la tubéroſité du côté droit.

Le ſeize, nous trouvâmes la partie ſupérieure de la Symphiſe tout-à-fait ſoudée. On ne diſtinguoit plus l'intervalle des deux os, que par la petite échancrure qui eſt entre les deux tubéroſités. La partie inférieure étoit remplie d'une ſubſtance qui réſiſtoit ſous le doigt, & qui fermoit l'eſpace qui avoit ſubſiſté entre les deux os ſéparés. Depuis pluſieurs jours l'écoulement de ſeroſité étoit moins abondant. La Malade urinoit pluſieurs fois le jour dans un pot de chambre.

La Malade allant de mieux en mieux, demandoit à manger, & diſoit qu'elle ne ſe trouvoit pas aſſez nourrie avec le riz & la ſoupe qu'on lui donnoit.

Le dix-huit, nous voulûmes examiner la partie antérieure de la Symphiſe ; mais en écartant les levres de la plaie, nous trouvâmes que le fond étoit couvert de chairs vermeilles, qui nous empêcherent de la voir.

Le dix-neuf, la Malade reſſentant peu de douleurs dans la feſſe, ſe coucha ſur le dos. Dans cette poſition, elle n'éprouva aucune douleur dans le lieu de l'Opération. Nous remarquâmes que le bord gauche & antérieur de la Symphiſe étoit plus élevé & dépaſſoit de quelque choſe le bord droit. Depuis ſix à ſept jours, on avoit tenu l'appareil très-lâche, à cauſe qu'il augmentoit les douleurs de la ſciatique ; l'écoulement laiteux étoit peu de choſe.

Le vingt, la Malade s'eſt enrhumée ; le rhume a duré juſqu'au vingt-trois, incluſivement. Mais ce jour, l'écoulement de ſeroſité fut ſi abondant qu'il nous effraya. M. le Roi en porta environ un demi ſeptier chez M. Bucquet, notre Confrére, pour la faire analyſer. Par l'analyſe, nous apprîmes que ce n'étoit que de l'urine.

Le vingt-quatre, la Malade eut un chagrin domeſtique, qui lui occaſionna une révolution aſſez conſidérable ; il ſurvint un mouvement fébrile qui n'a pas eu de ſuite ; cependant, la peau étoit douce & ſouple, comme elle l'a été pendant tout le cours de la maladie ; la Malade s'eſt miſe à ſon ſéant ; l'écoulement involontaire d'urine à été moins abondant que la veille.

Le ving ſix, la Malade s'eſt enrhumée de nouveau, ce rhume la été pus fort & plus long que le précédent, & la toux plus

fréquente. Il a duré douze jours. Le 27, l'évacuation involontaire des urines a été aſſez grande pour couler ſous le lit, quoique la Malade eût uriné cinq fois depuis le ſoir juſqu'au lendemain midi. Il nous paroît que ces rhumes ont été occaſionnés par le refroidiſſement que la Malade a éprouvé dans ſon lit, qui étoit toujours mouillé, quelques précautions que l'on ait priſes pour la tenir ſèchement. Nous examinâmes la partie antérieure de la Symphyſe, la Malade étant ſur le dos. Il nous parut que les deux bords étoient de niveau. Mais l'inégalité de deux tubéroſités ſubſiſtoit. Le rapprochement des os étoit tel, que l'on ne ſentoit plus qu'un trait, dans la longueur de la Symphiſe.

La mammelle gauche devint douloureuſe, & le lait s'y grumela, parce que la Malade négligea de donner à têter à ſon enfant de ce côté, trouvant qu'il lui étoit plus commode de donner le ſein droit, à cauſe de la poſition que l'on continuoit de lui faire garder dans ſon lit.

Le vingt-huit, l'écoulement involontaire fut ſi abondant, que la terrine, qui étoit ſous le lit, & qui contenoit à peu près deux pintes, fut remplie depuis le matin juſqu'à midi. Le 29, la Malade avoit rendu moins d'urine, la terrine qui étoit ſous le lit, ne fut pas à moitié pleine dans l'eſpace de vingt-quatre heures. Nous jugeâmes que la Symphiſe étoit entierement ſoudée ; parce que la malade, couchée ſur le dos, s'étant ſoulevé le corps, appuyée ſur les mains & ſur les pieds, ne ſentit aucune douleur, ni aucun dérangement dans le lieu de l'Opération.

Le trente, la mammelle dans laquelle le lait s'étoit grumelé, devint plus douloureuſe ; il s'y forma un dépôt laiteux de la largeur d'un écu de trois livres, dans la partie ſupérieure près de la Papille.

Le trente-deux, la Malade ſe tint à ſon ſéant pendant une heure.

Le trente-trois, le ſein s'ouvrit, les urines ſortirent involontairement par l'effet de la toux, pendant les quatre jours ſuivans. L'appétit avoit diminué depuis le rhume.

Le trente-quatre, on a ceſſé de panſer la Malade.

Ce panſement a toujours été très-ſimple. On a mis ſur la plaie un plumaceau, avec une compreſſe, trempés dans de l'eau-de-vie & du blanc d'œufs battus enſemble, quelque fois

& dans le temps où l'écoulement d'urine a été le plus abondant, on a fait couler dans la playe quelques gouttes de baume de Fioraventi ; ou une diſſolution de maſtic dans l'eſprit de vin ; & on introduiſoit dans le bas de la plaie un peu de charpie imbibée de ces liqueurs.

Le trente-cinq, la Malade fut purgée avec deux onces de mâne, qui la firent vomir & aller quatre fois à la ſelle.

Le trente-ſept, nous examinâmes le lieu de l'Opération. Ayant demandé à la Malade d'uriner devant nous, nous reconnûmes que le méat urinaire avoit été coupé à ſon extrémité ; que les petites levres n'étoient pas réunies à l'endroit de leur commiſſure ſupérieure, & que la jambe du clitoris qui avoit été coupée, n'avoit pas repris.

Le trente-huit, la toux a diminué, & l'écoulement des urines n'a plus été totalement involontaire.

Le trente-neuf, on donna une Nourrice à l'enfant, parce que le lait de la Mere ne lui ſuffiſoit pas ; qu'il couloit par les ſelles, & que l'enfant commençoit à dépérir.

Le quarante-un, la Malade couſoit dans ſon lit, aſſiſe à ſon ſéant : elle étoit fort gaie. Le lait couloit par les ſelles, les ſeins ſe dégorgoient, particulierement celui, où le lait s'étoit grumelé.

Le quarante-ſix, nous lui avons introduit une bougie creuſe dans le canal de l'urthère, à deſſein de procurer la réunion du bord du méat urinaire : elle eſt entrée aſſez aiſément, & l'urine eſt venue par ſon extrémité. Enſuite nous l'avons levée, après lui avoir mis un bandage qui lui ceignoit les os du baſſin, & dont les extrémités venoient ſe réunir devant le Pubis, ſur lequel il étoit fermé & aſſujetti avec deux ſous-cuiſſes. La Malade marcha fort bien depuis ſon lit juſqu'à la cheminée, ſans ſentir la moindre douleur, ni le moindre mouvement dans le lieu de l'Opération.

Les quarante-ſept & quarante-huit, elle s'eſt levée avec le bandage.

Le quarante-neuf, nous l'avons trouvée dans ſon lit. Elle avoit ôté ſon bandage, parce qu'il lui occaſionnoit une preſſion douloureuſe des deux côtés de la Symphiſe, & qu'il l'incommodoit à l'endroit de la crête de l'os des îles du côté droit, dont la levre externe eſt très-tranchante chez cette femme. Depuis ce jour juſqu'à préſent, qui eſt le ſoixante de la maladie, la femme Souchot

a continué de marcher à l'aide d'un bâton & ſouvent ſans appui. Elle reſſent encore ſa douleur de ſciatique, qui paroît être la ſeule choſe qui l'empêche de marcher auſſi facilement qu'elle faiſoit avant l'Opération.

D'après le détail que nous venons de vous faire, MESSIEURS, de tout ce qui eſt arrivé d'intéreſſant à la Malade; il s'enſuit que les accidens ſurvenus pendant le cours de ſa maladie, ſe réduiſent principalement à trois; ſavoir, la douleur qu'elle a reſſentie dans la feſſe & dans la cuiſſe, le petit dépôt laiteux qui s'eſt formé dans la mammelle gauche, & l'écoulement involontaire des urines.

Le premier eſt une ſciatique que la Malade porte depuis ſa premiere couche, à la ſuite d'un lait répandu; il lui eſt revenu après ſes autres couches, ainſi qu'à cette derniere. Dans l'intervalle de ſes groſſeſſes, elle en a toujours reſſenti quelqu'atteinte à l'approche de ſes regles: nous croyons pouvoir dire que cet accident eſt entiérement indépendant de l'Opération, & n'en peut pas être regardé comme une ſuite.

Le ſecond eſt très-ordinaire aux femmes, ſur-tout à celles qui nourriſſent & négligent de ſe faire têter des deux côtés. La femme SOUCHOT, à raiſon de ſa poſition dans ſon lit, couchée ſur le côté droit, ne pouvoit pas donner à têter commodément à ſon enfant du côté gauche. C'eſt delà qu'eſt venu l'engorgement du lait dans la mammelle gauche.

Le troiſieme accident nous paroît dépendre uniquement de l'Opération.

Mais vous ſavez, MESSIEURS, qu'il eſt très-ordinaire qu'il ſurvienne une incontinence d'urine dans preſque tous les accouchemens laborieux. Il n'eſt pas étonnant que dans celui-ci, où une partie des attaches de la veſſie & de ſon col ont été fort affoiblies ou détruites, il ſoit ſurvenu un écoulement involontaire d'urine, qui diminue tous les jours, & qui ceſſera vraiſemblablement, lorſque les parties léſées auront repris leur reſſort naturel.

Nous croyons que l'Opération de M. SIGAULT eſt ſans danger pour la vie des Malades. Il ne s'agit que d'ouvrir les tégumens, de couper le ligament qui eſt au devant de la Symphiſe & la ſubſtance ligamento-cartilagineuſe qui unit les os pubis. On ne riſque que d'ouvrir un petit rameau de l'artère

honteuſe externe qui fournit peu de ſang. Or, la ſéparation de ces parties n'entraîne aucun accident, & n'eſt pas très-douloureuſe, au rapport de la femme SOUCHOT. Celui qui auroit été le plus à craindre & le ſeul qui, juſqu'à préſent, a fait rejetter cette Opération, étoit l'incertitude que la Symphiſe pût ſe reſſouder, & que l'Opérée eût pu marcher. L'heureuſe expérience que la femme SOUCHOT fait du contraire, nous confirme dans la perſuaſion où M. SIGAULT étoit de la poſſibilité de cette réunion. L'ayant vu marcher ſeule & ſans bandage, nous ſommes autoriſés à conclure qu'elle eſt parfaitement guérie, & que cette Opération, qui n'eſt ni douloureuſe, ni difficile à faire, eſt préférable à l'Opération Céſarienne dans bien des circonſtances, & ſur-tout quand l'enfant peut ſortir par les voies naturelles.

Nous concluons auſſi qu'on ne peut trop exhorter M. SIGAULT, Inventeur de cette Opération, a continuer ſes recherches pour la perfectionner : nous croyons que ſon travail ſera de la plus grande utilité. Nous ne pouvons trop louer la conduite prudente & éclairée qu'il a tenue dans toute cette affaire, & la généroſité avec laquelle il a fourni aux beſoins de la Malade, qui fait le ſujet de cette obſervation ; & notre avis particulier ſeroit que la Faculté, en rendant public ſon travail, lui décernât un prix d'honneur, juſte témoignage de ſon eſtime & de ſa reconnoiſſance.

Nous ne vous laiſſerons point ignorer combien M. Alphonſe LE ROI a contribué au ſuccès de l'Opération. M. SIGAULT l'avoit choiſi, parce qu'il étoit également perſuadé de la poſſibilité de la réuſſite. Non-ſeulement il a aſſiſté à l'Opération & a aidé M. SIGAULT de ſes lumieres, comme M. SIGAULT en enconvient, mais encore il l'a ſuppléé pour les panſemens, qu'il a faits réguliérement deux fois par jour : il a donné les ſoins les plus particuliers aux différens accidens qui ſont ſurvenus dans le cours de la maladie, & a ſubvenu aux beſoins les plus preſſans de la Malade par ſa généroſité. *Signé*, GRANDCLAS, DESCEMET.

J. C. DESESSARTZ, Doyen.

A Paris, de l'Imprimerie de QUILLAU, Imprimeur de la Faculté de Médecine, 1777.